

### **CONSEIL METROPOLITAIN DU 6 OCTOBRE 2023**

### Délibération n° 2023 - 126

## 13 - Rezé – ZAC Château – Périmètre modificatif - Approbation

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Robin SALECROIX

Présents: 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

#### Absents et représentés : 11

Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOLO Pascal (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. PASCOUAU Yves (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. QUERO Thomas (pouvoir à M. ASSEH Bassem), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), Mme ROBERT Pascale (pouvoir à M. COUVEZ Eric), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme VITOUX Marie)

Absents: 2

M. BOULE-FOURNIER Aurélien, Mme EL HAIRY Sarah



Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire Département Urbanisme et Habitat Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

# Délibération

Conseil métropolitain du 6 octobre 2023

# 13 - Rezé – ZAC Château – Périmètre modificatif - Approbation

### Exposé

Par une délibération du 8 décembre 2017, Nantes Métropole a défini les objectifs poursuivis par l'aménagement de l'opération Nord Château à Rezé, ainsi que les modalités de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). Lors de sa séance du 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a tiré le bilan de la concertation préalable et approuvé le dossier de création de la ZAC Château sur un périmètre de 9,2 ha environ.

L'arrivée de la nouvelle équipe municipale en juin 2020 et la désignation de la maîtrise d'œuvre urbaine, en charge de la conception du projet, ont été l'occasion d'échanger à nouveau sur les intentions du projet. La poursuite des études et des réflexions a ainsi permis de réaffirmer le caractère prioritaire de ce projet urbain, et de confirmer le programme initial.

Les objectifs poursuivis par l'opération, tels qu'approuvés par délibération du Conseil métropolitain du 4 octobre 2019, demeurent inchangés, et visent à faire du quartier du Château :

- · un quartier agréable à vivre et attractif;
- un quartier durable inscrit dans la transition écologique ;
- · un quartier accueillant et solidaire;
- un quartier ouvert à tous et pour tous.

Toutefois, il est apparu nécessaire de revoir à la marge le périmètre de l'opération, en y intégrant par exemple la partie centrale de la place Odette Robert et le secteur de l'Acheneau, ou en excluant la rue du Lieutenant de Monti. L'objectif recherché est notamment de favoriser l'insertion de nouvelles formes urbaines et d'accentuer la désimperméabilisation des sols.

Il est précisé que cette modification du périmètre de la ZAC est résiduelle, et ne remet donc en cause ni la vocation, ni les orientations initiales de la ZAC, et n'a pas pour effet de bouleverser l'équilibre général du projet, dont le programme est réaffirmé comme suit :

- la construction d'environ 20 000 m² de surface plancher à l'échelle de la ZAC (logements, équipements publics, services et activités);
- · la création d'environ 300 logements, dont une résidence étudiante ;
- la démolition d'environ 80 logements ;
- la requalification et la résidentialisation d'environ 260 logements locatifs sociaux ;
- la requalification d'espaces publics d'une superficie de plus de 4 hectares;
- la démolition d'équipements publics et d'intérêt général.

Il est donc proposé, dans un souci de diversification de l'offre de logement et de mixité au sein du quartier, et de requalification globale (végétalisation, désimperméabilisation, requalification des espaces publics, équipements, etc.) de modifier à la marge le périmètre de la ZAC Château (9,9 ha environ).

# Le Conseil délibère et, par 87 voix pour, 1 contre et 8 abstentions,

- 1 décide de modifier le périmètre de la zone d'aménagement concerté Château à Rezé, selon l'annexe n°1;
- 2 autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 6 octobre 2023

Johanna ROLLAND

Robin SALECROIX

Le secrétaire de séance

La Présidente de Nantes Métropole

Mise en ligne le :

1 6 OCT. 2023

Transmise en préfecture le :